



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'ALIMENTATION, DE LA PÊCHE,  
DE LA RURALITÉ ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Secrétariat Général  
Service de la Modernisation

78, rue de Varenne  
75349 PARIS 07 SP

Syndicats CFDT, FSU, FO, CGT  
DDT du Tarn et Garonne  
2, quai de Verdun  
BP 775  
82013 MONTAUBAN Cedex

Dossier suivi par : Jacques CLEMENT  
Mèl : [jacques.clement@agriculture.gouv.fr](mailto:jacques.clement@agriculture.gouv.fr)  
Tel : 01.49.55.41.99  
Fax : 01.49.55.47.24

N/Réf : L011-019-SM-JC

Paris, le **12 MAI 2011**

Mesdames, Messieurs,

Par courrier intersyndical du 18 avril 2011, vous m'informez de l'appel au boycott de l'application de suivi d'activité SALSA à compter du 4 avril 2011.

En réponse, je souhaite vous rappeler les objectifs et les modalités du suivi d'activité au sein des Directions Départementales des Territoires et de la Mer (DDT-M). Salsa permet de mesurer le temps consacré par les agents aux différentes missions du MAAPRAT et du MEEDTL. Il permet d'avoir une connaissance objectivée de l'activité des services déconcentrés nécessaire pour le pilotage des missions et des services mais également pour rendre compte au parlement et aux corps de contrôle de l'utilisation des moyens de chaque programme.

S'agissant du Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche, de la Ruralité et de l'Aménagement du Territoire (MAAPRAT), cette connaissance du temps consacré par les services à chaque mission est un élément essentiel du modèle d'allocation des moyens du programme 215. L'absence de données pour une direction départementale ne pourra que la pénaliser pour la préparation du dialogue de gestion de l'année n+1. En effet le modèle d'allocation, prenant en compte la réalité de l'activité des services pour une allocation objective des effectifs, ne pourra alors être utilisée. La répartition des moyens ne pourra alors plus s'effectuer que de manière approximative, en particulier pour les directions départementales dont l'activité s'accroît. Il apparaît donc clairement qu'il est bien de l'intérêt des services et des agents que le ministère puisse opérer une répartition des ressources la plus objective et transparente possible.

La fiabilité des données recueillies est assurée par un mode déclaratif direct, puisque ce sont les agents eux-mêmes qui effectuent dans SALSA, de manière individuelle, la saisie des temps passés à leurs différentes activités. Ce mode déclaratif présente l'avantage de permettre aux agents de mieux faire connaître la diversité et l'étendue de leurs missions, sur la base d'un référentiel d'activités mis à jour chaque année.

Par ailleurs, je tiens à vous préciser qu'il n'existe aucun lien entre la mesure de l'activité et la réduction des effectifs globaux. Cette dernière fait l'objet de décisions gouvernementales.

Concernant le MAAPRAT, je vous rappelle que les réductions d'effectifs sur le programme 215 portent principalement, sur l'ingénierie publique, mission dont l'arrêt a été décidé, et, dans une moindre mesure, sur les fonctions support dont la réduction est permise grâce aux progrès en matière de rationalisation. Les réductions d'effectifs n'ont pas affecté les autres missions confiées par le MAAPRAT en particulier dans le domaine de l'économie agricole. Les données recueillies par SALSA ne servent donc absolument pas à déterminer ces réductions, mais bien à répartir de la façon la plus équitable possible les moyens humains disponibles entre les services déconcentrés.

Je vous prie de croire, Mesdames, Messieurs, à l'assurance de ma considération distinguée.

Le Secrétaire Général

Jean-Marie AURAND

Voir notre réaction page suivante ...



19 mai 2011 - 12 h 30

Bonjour les agents DDT 82,

Vous vous souvenez de [notre courrier à nos ministres \(MAAPRAT et MEEDDTL\)](#) pour leur faire connaître notre action de boycott de SALSAL (cf message de l'intersyndicale du 19 avril 2011), éh bien ! ... nous avons une première réaction ! Elle émane du Secrétaire Général du MAAPRAT, Monsieur Jean-Marie AURAND, et un scan de sa lettre vous en est proposé en pièce jointe.

Alors que notre courrier évoquait le manque de perspectives, la déconsidération, l'inquiétude, le mal-être, la souffrance au travail des agents, Monsieur Aurand nous "cause" de ... BOP 215, ETP, répartition moyens, saisie en mode déclaratif, référentiel d'activités, connaissance objectivée (???), ...et de "progrès en matière de rationalisation". ... en n'omettant pas de suggérer que notre DDT pourrait être pénalisée par notre action !

Saisie ou pas saisie, nous sommes déjà pénalisés !  
de plus le boycott salsa est déjà effectif sur 4 départements de Midi Pyrénées !

Il fini sa missive par " Je vous prie de croire, Mesdames, Messieurs, à l'assurance de ma considération distinguée " ... un très léger doute nous assaille à propos de "sa considération" !

Vous noterez que notre courrier était siglé et signé des 4 organisations CFDT - FO - **UNSA** - CGT, et que le secrétaire général répond à CFDT-FSU-FO-CGT !!!!

Vous noterez également qu'il s'agit, après celle magistrale de M. Le Préfet, de la deuxième leçon technique sur les devoirs des fonctionnaires que nous recevons en 48h...à croire que le discours de nos responsables en réponse à nos difficultés est rodé... et inadapté !

Bonne lecture

-----  
Vos représentants réunis en intersyndicale

Représentants des personnels de la  
Direction Départementale des territoires  
de Tarn-et-Garonne  
Syndicats CFDT-FO-UNSA-CGT  
-----